

# Compte rendu de la Réunion ASEP /Mairie du 20 Octobre 2023

Présents au titre de la Mairie :

Olivier Dosne, Maire de Joinville-le-Pont  
Jérôme Tagnon, Adjoint au Maire Chargé des Travaux  
Clément Joly, Directeur de Cabinet du Maire  
Anne Bouché, Directrice des Services Techniques

Présents au titre de l'ASEP :

Michel Rioussset, Président  
Pierre-Yves Leroy, Vice-Président  
Dominique Fleurmont  
Jean-Luc Levy  
Catherine Pitot, Trésorière  
Jean-Luc Minella

En préliminaire Monsieur Dosne fait part de sa satisfaction d'avoir pu sortir, grâce au renouvellement de collaborateurs, d'une période de très grande difficulté pour les Services de la Mairie et commence à traiter les points de l'ordre du jour proposé par l'ASEP :

## **1) Autoroute A4/A86 :**

Petit à petit les anciennes protections phoniques placées sur le pont de l'autoroute et vandalisées sont tombées en tel nombre que les autorités se sont inquiétées d'actes de malveillances possibles.

Suite à la visite de la Préfète en mai/juin dernier l'ADRIF (AMENAGEMENT DEVELOPEMENT REGION ILE DE FRANCE) a été mandé d'agir et contre toute attente a procédé au quasi remplacement total des panneaux par des écrans transparents de type «Plexiglas » réputés être de meilleure efficacité que les précédents. C'est une bonne nouvelle inattendue mais le seul moyen d'en juger toutefois est le retour d'une série de mesures que l'organisme n'a absolument pas les moyens de financer ; pour l'ASEP les mesures les plus sérieuses sont celles qui lui sont rapportées suite au bruit perçu par les riverains. Pour limiter le bruit une proposition a été soumise à l'ADRIF de réduction de vitesse des véhicules à 70 km/h ; elle semble d'accord pour l'étudier ainsi que de refaire une évaluation de l'efficacité sur le temps de l'enrobé anti-bruit disposé de Joinville à Charenton. Le Maire insiste sur le manque de moyens financiers avec pour preuve le défaut d'entretien des chenaux d'évacuation des eaux du pont depuis plus de dix ans ce qui amène à la question de la pollution de la Marne et du Canal de Polangis.

Des travaux très importants sont prévus et budgétés pour que les délaissés de l'Autoroute puissent suffire à répondre à la question. Sur ces espaces, en plus de la future Forêt Urbaine (non ouverte au Public..) assumée par la ville, l'Établissement Public Paris Est Marne et Bois (T10), mandaté, va lancer un avis pour travaux de constitution d'un système de bacs phyto nettoyeurs, par gravité. Les eaux polluées passeront par des zones végétalisées s'asséchant ou s'humidifiant successivement en fonction des précipitations, ayant l'apparence d'une étendue d'espace vert où devrait se reconstituer une bio diversité. Plusieurs réceptacles de traitement intermédiaires sont prévus du Quai de la Marne à Polangis pour finir sur le terrain à l'arrière du bâtiment de Monsieur Spiquel, le menuisier détenteur de chevaux de trait. La Mairie envisage un même système pour les eaux usées des usagers du Port. La mise en œuvre du projet est visée pour 2024. L'EPT a budgétisé aussi 1,7

Millions d'Euros pour le réaménagement du carrefour du pont de Joinville et 30 Millions touchant Champigny à l'interface avec notre ville.

## **2) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :**

Le Maire nous fait remarquer que Joinville-le-Pont semble perdre des résidents, et que la ville se bat pour sauver des places de crèche.

Concernant les aménagements non conformes sur les berges du Canal de Polangis, lesquelles aspirent à demeurer une zone naturelle, il est important de rappeler que toute intervention sur ces dernières nécessite une Déclaration Préalable de travaux et doit être compatible avec les préconisations faites, en concertation avec l'ASA, de précautions anti crues, ce, afin d'empêcher l'artificialisation des sols et faire en sorte que l'environnement du canal reste un couloir vert. La Mairie engage des recours auprès du tribunal lorsqu'elle constate des abus manifestes.

Dans le cadre des abus, le défaut d'affichage des permis de construire est de plus en plus fréquent et l'ASEP s'inquiète au vu de certaines constructions de la crédibilité de la vérification de conformité systématique de fin de travaux. La Municipalité s'engage à redoubler d'efforts car elle avoue que ses Services ont été récemment plus que sous tension. Il ne faut pas hésiter à se tourner vers elle en cas de doute, elle s'engage à suivre ces dossiers qui peuvent être compliqués puisque souvent les projets se modifient en cours de route. Par ailleurs même des bonnes mesures comme le retrait à huit mètres lors des divisions de parcelles peuvent conduire à un effet pervers comme la multiplication des petites co-propriétés créant un effet rideau.

## **3) Forêt urbaine et délaissés de l'autoroute:**

La demande de l'ASEP est de ne pas sacrifier dans son élaboration des arbres anciens surtout ceux de haute tige. La Mairie est d'accord mais souligne que dans le nombre d'avis établis pour cela par divers spécialistes auto proclamés il y a beaucoup d'erreurs ; pour les éviter elle fera appel à des compétences reconnues. Il sera nécessaire d'éradiquer la Renouée du Japon mais ce sera une tâche ingrate, extrêmement coûteuse surtout si l'on s'attache à le faire vite ; le plus efficace et économique étant de les recouvrir d'une bâche opaque pendant cinq à six ans ! Pour l'ASEP il serait utile de profiter de l'expérience pour s'attaquer aux invasives situées sur les parcelles municipales du Canal de Polangis et, avant que de parler de plantations, de s'occuper à l'entrée du dit canal de faire enlever les arbres tombés depuis ces mêmes parcelles et qui l'obstruent. Le Maire s'engage quant à l'enlèvement et en mandate dans la foulée son groupe de collaborateurs.

Le long de l'autoroute seront plantés des platanes. La forêt urbaine sera entourée d'une clôture et cet espace sera fermé la nuit. L'espace Arago des services techniques sera également réhabilité et une haie de troènes du Caucase plantée tout autour.

L'espace jeux sous l'autoroute devrait ouvrir avant les J.O. de Paris. La cage à drones prévue au départ a été supprimée à la demande de l'ASEP. Des fresques devraient habiller les piliers de l'autoroute.

D'autre part, un nouveau gymnase sera construit sur ces délaissés, sur une partie du parking existant, avec plantation d'une ligne d'arbres le long des habitations. Livraison prévue en 2027.

A noter également que la suppression des pylônes d'éclairage de l'autoroute, jamais entretenus depuis 1974, est envisagée.

Enfin, juste à côté du camping, la Mairie a fait procéder dans l'urgence au démantèlement d'une implantation illégale de gens du voyage et dans la foulée a défriché tout le terrain. Pour assurer la sécurité du futur site elle a profité des tranchées dans la chaussée ouvertes par ENEDIS pour poser des fourreaux dédiés au câblage de la vidéo protection.

Échéancier du tout : le démarrage du nettoyage du site des délaissés commencera en novembre, il sera clôturé et préparé avant les Jeux pour pouvoir accueillir les plantations à l'automne 2024. Pour la Mairie il s'agit d'un projet qui sera le plus participatif possible, incluant les écoles et les associations diverses.

#### **4) « Le Petit Robinson » et l'ANAS:**

Ce n'est pas Joinville-le-Pont qui finance le projet mais l'EPT. Le Maire est membre du jury pour le choix de projet. Il nous fait savoir que l'EPT n'avait voté pour la préemption du site que par une seule voix de majorité. Mais aujourd'hui de nombreux acteurs (Musées de Nogent, Saint-Maur..) cherchent à participer au partage des 1000 mètres carrés sur trois niveaux du bâtiment putatif, putatif car non encore présenté par exemple à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France puisqu'il se situe dans le périmètre classé du Pavillon Baltard. S'il est prévu pour être un ensemble muséal, il y a une forte compétition de chacun pour placer ses collections, la dernière étant proposée par Saint-Mandé pour accueillir celle d'Art Coréen du défunt Maire de Saint-Mandé, Pierre-André Vivien, avec de plus une donation financière conséquente à la clé. L'ASEP est opposée à cet espace « coréen » qui diminuerait la superficie dédiée à l'histoire des bords de Marne et du Petit Robinson.

L'ASEP tient, tout comme Olivier Dosne, à ce qu'un espace soit dédié à Joinville-le-Pont et à ce que la thématique du lieu soit d'« Esprit Bord de Marne » ; les tractations sont ouvertes avec l'avantage pour Joinville-le-Pont d'être sur son terrain et de pouvoir s'attendre à voir proposer bientôt à la vente deux terrains contigus au projet. Ce dernier a un an pour être finalisé, le marché a été lancé, les candidatures seront reçues mi-October pour une décision en Janvier 2024 ; 10 Millions d'Euros doivent y être affectés ; le parking sera requalifié, l'objectif par la suite étant de poursuivre par les Guinguettes et au-delà jusqu'à l'ANAS dans l'idée d'une trame touristique majoritairement piétonnière, populaire et conviviale.

Pour l'ANAS justement, la dernière proposition d'achat s'est montée à 4,4 Millions d'Euros, le Maire regrette sa future cession mais comprend les impératifs poussant à sa vente pour pérenniser les Colonies de Vacances des enfants des services de la Police Nationale. Il fera tout pour pousser à y voir s'installer une restauration populaire, décourager ceux qui cherchent à en faire du logement, l'ASEP rappelle que le bâtiment est protégé dans le PLU de la commune, et doit préserver son apparence extérieure.

#### **5) Avenue Gallieni et général:**

Sa requalification devra se faire par petites étapes et petites unités, les rumeurs sur un projet sur le site de Mc Donald sont infondées ; la situation économique a changé, le projet sur le théâtre Dyrek pour l'instant est suspendu, et les mêmes raisons qui voient les promoteurs confrontés à la baisse des ventes affectent le projet « PMI » sur l'avenue d'Estienne d'Orves. Aucun permis n'a été déposé encore et la Franco-Suisse, dont c'est le problème, ne donne pas de nouvelles ; par contre le projet qu'elle lance sur l'Avenue Wilson se poursuit.

Actuellement seuls trois autres projets sont autorisés, à Liberté du logement social en LLI (Logement Locatif Intermédiaire) , au Rocher Fleuri (dont la fermeture est imminente) en LLI et par la Caisse des Dépôts et Consignation Habitat comprenant aussi un Espace Médical et pour finir un Laboratoire Permaliance à la place de Gazhop.

Suite à la dernière réunion du CPTS (Communauté Professionnelle des Territoires de Santé) il s'agit de relier les Espaces Santé des Haut et Bas de Joinville, un projet PMI est envisagé sur Artémisia (Quai de la Marne) et par ailleurs un autre situé près de l'Usine des Eaux constitué par un Hôtel Hospitalier chargé de soulager les Hôpitaux financièrement, et en charge en accueillant des malades diminués en pré et post opératoire (800 Euros la nuit au lieu de 2000 Euros.)

Le choix de ces programmes est maintenant fait de manière à essayer de loger des nouveaux résidents qui travailleraient à l'INSEP, des infirmiers, des élèves des écoles de police et globalement favoriser l'accès au logement social pour les Joinvillais.

#### **6) L'« Horloge » :**

L'ASEP reprend les doléances légitimes des riverains qui souffrent de l'insupportable comportement des occupants illégaux du bâtiment et s'inquiètent au vu de leur profil que le bâtiment

ne finisse brûlé. Pour la Mairie les procédures d'expulsions sont en cours avec les habituels soucis exaspérant le Maire. Il comptait bien qu'une aile soit temporairement occupée par la Fédération Française d'Aviron pendant les travaux d'extension de leur bâtiment mais cela semble compromis. Une visite avec Clément Leroy, le Directeur Général des Services, aura lieu le 25 octobre. Quant au projet de résidence hôtelière, il semblerait que le contexte actuel de crise immobilière ne soit pour l'instant pas très favorable à sa poursuite.

### **7) 30 Avenue Foch :**

Un monstre en béton de 900 mètres carrés sur une parcelle de 800 mètres carrés défigure l'avenue qui depuis 1883 doit conserver ses grilles et murets qui ont été rasés. L'ASEP demande en conséquence à ce que la grille de délimitation du terrain soit refaite à l'identique. Le permis modifié est-il vraiment conforme ? Les lois sur les terrasses végétalisées pour la préservation du biotope ont été détournées, les terrasses et les vues sur les voisins sont un franc scandale et au vu du comportement des futurs occupants les riverains s'inquiètent pour la tranquillité du quartier. Les Services ont procédé déjà à deux contrôles de chantier et s'engagent à être vigilants quant au contrôle de fin des travaux ; mais, comme pour la dernière construction de goût douteux sur le Quai de Polangis, le Maire regrette de s'être retenu de s'y opposer au risque d'être attaqué pour abus de pouvoir. Il juge très sévèrement les petits promoteurs/entrepreneurs qui ont sévi ces dernières années dans le quartier et ont laissé leurs clients souffrir de malfaçons, non conformités et erreurs de constructions.

Il reçoit de nombreux particuliers de bonne foi qui souhaitent faire des travaux et les oriente vers deux jeunes architectes locales expertes après du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement du 94) et mettra l'ASEP en contact avec elles, il est demandeur d'une forme de charte (utilisation de meulière ? etc...) pour les constructions qu'il s'engage à promouvoir et défendre auprès des propriétaires. Un groupe de travail pourrait être mis en place Mairie/ASEP sur ce sujet dès 2024. L'ASEP devrait par ailleurs proposer une charte concernant l'urbanisme et l'architecture sur nos deux quartiers, au cours du premier trimestre 2024.

### **8) 1 Avenue Foch :**

Lors de la préemption pour préserver le bâtiment et l'arbre, aucune destination ne lui était prévue. Temporairement les Services Techniques l'occupent en attendant le regroupement vers l'ensemble Arago. En tout état de cause pour faire un projet il faudra définir les besoins et lancer un concours de Maîtrise d'œuvre.

Accessoirement sur Arago et le futur gymnase des opérations de re végétalisation auront lieu consistant à arracher préalablement les revêtements cimentés. Dans le même esprit les cœurs d'îlots des nouveaux permis seront systématiquement de pleine terre. Une étude pour rendre encore plus agréable l'Avenue Ratel est en cours.

### **9) Arbres remarquables :**

Une demande récurrente faite par l'ASEP afin de les inclure dans le PLUi et qui en avait établi en son temps une liste. Celle-ci devrait être retenue dans son intégralité afin d'être adoptée par le PLUi. Le Maire, qui envisage de planter un maximum d'arbres partout où cela est possible, particulièrement sur les avenues qui en sont actuellement dépourvues (par exemple Vauban), est sensible à l'argument.

L'ASEP souhaite que les agences immobilières, tout comme chaque propriétaire d'arbre remarquable protégé en soit informé. Ce même processus devrait être appliqué aux propriétaires de bâtiments remarquables protégés, car ils en sont souvent ignorants et ne vont pas le vérifier sur le site Internet de la Mairie ; quant aux arbres malades enlevés ils devraient être systématiquement remplacés. Pour les abris à oiseaux placés sur eux au petit bonheur la chance, le Maire convient que l'idée n'était pas géniale et les fera enlever tout en faisant par ailleurs installer un pigeonnier contraceptif qui semble très efficace.

### **10) Passerelle « La Belle Equipe » :**

Après bien des vicissitudes (budgété en 2021 déjà!) le cahier des charges a été déposé ; plus détériorée qu'attendue, 300 000 Euros seront dépensés pour la restaurer, début des travaux au premier trimestre 2024. L'ASEP demande que l'on améliore les Croix de Saint André à chaque entrée et que l'on installe des potelets chicane pour empêcher les scooters de l'emprunter. Un panneau d'information concernant les risques encourus par les oiseaux nourris par les promeneurs sera le bienvenu. Le Maire pense à une campagne d'information à ce sujet via le Conseil Municipal des Enfants.

#### **11) Maison dite « de Joséphine Baker » :**

Le Maire ignorait qu'elle fût mise en vente. La présence de Joséphine Baker n'est attestée par aucun document et il semblerait bien qu'il s'agisse là d'une légende urbaine. Un de nos membres a pu témoigner que son propre père le lui avait déjà assuré, mais cela n'aurait été que pour une très courte période à la fin de vie de cette grande dame...

#### **12) Divers :**

Le panneau relief illuminé de « J'aime Joinville » sur la Place Bergish Gladbach est le fruit de la collecte d'un budget participatif ; il a été placé là sans concertation afin de faciliter des photos souvenirs mais est facilement déplaçable... L'ASEP n comprend pas cet emplacement visible par très peu de personnes et demande son déplacement vers un autre lieu de la ville, plus visible des personnes qui la traversent (Place de Verdun par exemple).

Plan vélo : Un plan vélo ambitieux sera envoyé à l'ASEP, qui demande que la piste passant sur le Pont de Joinville soit à nouveau réinstaurée. Le Maire s'y engage. L'Avenue Gallieni, qui a vu sa fréquentation vélo augmenter considérablement, sera requalifiée pour leur sécurité.

A l'issue de cette réunion très constructive, le Maire souhaite nous revoir et revenir à deux réunions par an, ce qui semble pour l'ASEP une bonne proposition.

N.B. Compte-rendu de réunion établi par le Bureau de l'ASEP